

Avis Technique 13/19-1438_V1

Annule et remplace l'Avis Technique 13/16-1325

*Etanchéité de plancher
intermédiaire sous carrelage
System under tiles fixing*

Sikalastic 155 PI

Titulaire : Société SIKA France
84 avenue Edouard Vaillant
FR-93350 Le Bourget

Tél. : 01 49 92 80 45
Fax : 01 49 92 81 21
Internet : www.sika.fr

Groupe Spécialisé n° 13

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Publié le 31 octobre 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 25 juin 2019, la demande de la Société SIKA France, concernant le procédé d'étanchéité de plancher intermédiaire SIKALASTIC 155 PI. Le Groupe spécialisé n° 13 a formulé, concernant ce procédé, l'Avis Technique ci-après qui annule et remplace l'Avis Technique 13/16-1325. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne et dans les DROM.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le procédé d'étanchéité SIKALASTIC 155 PI est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage. Il est constitué d'un mélange d'une résine en dispersion Composant A et d'une poudre à base de ciment Composant B et recouvert d'un carrelage collé ou scellé ou d'une chape CEGESOL MCN ou SikaScreed Chape 50 recouverte d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort SIKARMATURE ou d'une armature SIKATOILE 75.

Un système d'évacuation d'eau et une pente de 1 % minimum sous SIKALASTIC 155 PI doivent être réalisés.

1.2 Identification

La marque commerciale et la date de fabrication du procédé sont inscrites sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Ce procédé est utilisable en sols et murs intérieurs, en travaux neufs et en rénovation.

Les locaux avec joint de dilatation sont également visés.

En travaux neufs, placer un joint de dilatation dans un local intérieur étanché, relève de l'erreur de conception. Ils sont donc proscrits.

En rénovation, les locaux avec joint de dilatation linéaires sont visés, sauf dans le cas d'une pose en pente nulle.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Aptitude à l'emploi

Comportement au feu

Le procédé SIKALASTIC 155 PI n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

Les conditions de mise en œuvre définies au Dossier Technique permettent d'obtenir une adhérence satisfaisante à condition que le délai de séchage soit respecté avant la mise en œuvre du carrelage.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Le procédé sous carrelage appliqué en partie courante et associé aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements sol - mur, joints de fractionnement, canalisations traversantes, assure l'étanchéité de plancher intermédiaire.

Tenue au choc du revêtement céramique

En pose collée, ce type de procédé conduit à une résistance aux chocs des éléments en céramique plus faible que celle de ces mêmes éléments placés en pose scellée. Néanmoins, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. § 1.3 du Dossier Technique), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

En pose scellée, l'utilisation de ce procédé ne modifie pas le comportement aux chocs des carreaux.

2.2.3 Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce dernier.

2.2.4 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.5 Mise en œuvre

Ce procédé nécessite de respecter les tolérances de planéité du support et exige une mise en œuvre soignée, notamment dans le traitement des points singuliers (respect des recouvrements, raccordements aux angles).

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Conditions de mise en œuvre

Le support doit comporter une forme de pente de 1 % et un siphon de sol doit être prévu. Les supports à base bois sont limités aux locaux P3E2 sans présence de siphon.

La totalité du sol du local doit être traitée avec SIKALASTIC 155 PI.

Le mélange de la résine avec la poudre doit être appliqué en deux couches. La première couche doit respecter une consommation 1,4 à 1,5 kg/m² de produit mélangé. La seconde couche doit permettre d'obtenir une consommation totale d'au moins 2,7 kg/m² de produit mélangé.

Un soin tout particulier doit être porté au traitement des points singuliers.

2.3.2 Assistance technique de la Société SIKA France

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises ayant reçu une formation technique de la part de la Société SIKA France.

La Société SIKA France est tenue d'apporter son assistance technique aux entreprises de pose ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui en font la demande.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. § 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 octobre 2024.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président*

3. Remarques Complémentaires du Groupe Spécialisé

Cette 1^{ère} révision intègre les modifications suivantes :

- Ajout du mortier colle CARROFLEX SHD
- Mises à jour de jurisprudences

Un contrôle systématique de la consommation devra être réalisé sur chantier.

Le traitement des joints de dilatation à l'aide de la bande COMBIFLEX nécessitant une technicité particulière, une formation spécifique devra être dispensée aux entreprises mettant en œuvre le procédé.

En locaux P4S, le système est mis en œuvre uniquement par des applicateurs partenaires de la Société SIKA France formés à leur pose et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique.

En locaux P4S, l'entreprise de mise en œuvre soumet un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers au maître d'œuvre pour validation.

Dans les cas des cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782_V2 classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec ou EPOFIX CJ2 directement sur SIKALASTIC 155 PI avec une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations (dans un rayon de 50 cm). Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 13

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

Le procédé d'étanchéité SIKALASTIC 155 PI est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage. Il est constitué d'un mélange d'une résine en dispersion Composant A et d'une poudre à base de ciment Composant B et recouvert d'un carrelage collé ou scellé ou d'une chape recouverte d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort SIKARMATURE ou d'une armature SIKATOILE 75.

Un système d'évacuation d'eau et une pente de 1 % minimum sous SIKALASTIC 155 PI doivent être réalisés.

1. Domaine d'emploi

Ce procédé est utilisable en sols et murs intérieurs, en travaux neufs et en rénovation.

Les locaux avec joint de dilatation linéaire sont également visés.

En travaux neufs, placer un joint de dilatation dans un local intérieur étanché, relève de l'erreur de conception. Ils sont donc proscrits.

En rénovation, les dispositions doivent être prises pour que les joints de dilatation éventuels soient localisés en point haut des formes de pente et qu'ils ne recoupent par le fil de l'eau.

Dans le cas d'une pose en pente nulle, le traitement des joints de dilatation n'est pas visé.

1.1 Locaux visés

En sol

- Les locaux classés P3 E3 au plus avec siphon de sol avec pose collée, pose collée sur chape ou scellée.
- Les locaux P4E3 et les cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782_V2 classées P4S E3
 - soit avec une pose scellée selon le NF DTU 52.1
 - soit avec une pose collée sur chape à prise rapide CEGESOL MCN/SIKASCREED CHAPE 50 associée aux mortiers-colles CARROFLUID N2, CARROFLUID GTR et EPOFIX CJ2.
 - Soit avec une pose collée directement sur SIKALASTIC 155 PI avec les mortiers colles CARROFLUID N2 et EPOFIX CJ2
- Les supports à base de bois sont uniquement visés en rénovation dans les locaux humides à usage privatif P3E2, sans siphon de sol avec pose collée.
- Les plages de piscine intérieures sont visées dans un autre document concernant les bassins et piscines.

En rénovation, seuls les locaux sans changement de destination sont visés.

En locaux P4S, l'entreprise de mise en œuvre soumet un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers au maître d'œuvre pour validation.

En rénovation, les anciens siphons de sols seront systématiquement déposés et remplacés.

En murs

En application murale, les locaux classés EC au plus sont visés.

1.2 Supports visés

L'exigence de pente du support est variable selon la destination de l'ouvrage. Elle est donc précisée dans les Documents Particuliers du Marché (DPM). Dans tous les cas, la pente est supérieure ou égale à 1 %.

Note : pour l'écoulement des eaux, le support doit présenter cette pente minimale de 1 %. Il est entendu que par suite des tolérances d'exécution, les sols de pente inférieure à 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

Dans les cas des cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782_V2 classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec EPOFIX CJ2 directement sur SIKALASTIC 155 PI avec une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations (dans un rayon de 50 cm). Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

1.21 En sol

Travaux neufs

Supports en maçonnerie visés en sols intérieurs dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P 61-204-1-1-3) « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs », à l'exclusion des planchers alvéolaires, des chapes désolidarisées, flottantes, des dallages sur terre-plein et des planchers chauffants désolidarisés sur isolant.

Les planchers béton peuvent éventuellement contenir des éléments chauffants intégrés et non réversibles conforme au NF DTU 65.7 ou NF DTU 65.14 partie 2.

Supports visés dans le NF DTU 52.1 (réf. P61-202) « Revêtements de sols scellés », à l'exclusion des chapes désolidarisées et flottantes et des dallages sur terre-plein.

Le support devra présenter une pente de 1% minimum. Il est entendu que par suite des tolérances d'exécution, les sols de pente $\leq 2\%$ peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.

Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.4.3(7) ; sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM ou dispositions spécifiques indiquées dans l'Avis Technique du plancher dans le cas où ce dernier est non traditionnel.

Travaux de rénovation

- En locaux E3 avec pente de 1% minimum déjà existante :
 - Anciens supports maçonnés visés en travaux neufs et remis à nu.
 - Anciens carrelages conservés sur l'un des supports précités tels que définis dans le CPT Sols P3 - Rénovation (e-cahier du CSTB 3529_V4) et le CPT Sols P4/P4S - Rénovation (e-cahier du CSTB 3520_V4).
- En locaux E2 :
 - Les supports à base de bois sont uniquement visés dans les locaux humides à usage privatif P3E2, sans siphon de sol, avec mise en œuvre en pose collée du carrelage uniquement.
 - Supports à base de bois au sens du CPT Sols P3 - Rénovation (e-cahier du CSTB n° 3529_V4) de type :
 - plancher et parquet à lames sur lambourdes ou solivage,
 - plancher de doublage sur structure bois en panneaux CTBH, CTBX ou CTB OSB 3.

En rénovation, les anciens siphons de sols seront systématiquement déposés et remplacés.

1.22 En murs intérieurs

Travaux neufs

Les supports admis en fonction de l'exposition à l'eau du local sont précisés au tableau 1 (en annexe).

Ils sont décrits dans le NF DTU 52.2 - « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles » (partie P1-1-1 - Cahier des clauses techniques - type pour les murs intérieurs).

Travaux de rénovation

Sont visés en travaux de rénovation, les supports existants suivants :

- Quel que soit le degré d'exposition à l'eau des locaux :
 - murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton :
 - à parement courant, conformes à la norme NF P 18-210-1 (DTU 23.1)
 - à parement soigné, conformes à la norme NF P 10-201-1 (DTU 22.1)
 - enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie, aux caractéristiques mécaniques conformes au NF DTU 26.1 : de catégorie CS IV dans le cas d'un mortier performant ou dosé à 350 kg de liant ciment par m³ dans le cas d'un mortier de recette.
- Cloisons en carreaux de terre cuite ou en blocs de bétons cellulaires montées au liant ciment en local EC.
- Cloisons en carreaux de plâtre ou enduites au plâtre, plaques de parement en plâtre H1, cloisons en carreaux de terre cuite montées au liant plâtre, maçonnerie en blocs de béton cellulaire en locaux EB+ privatifs au plus et sanitaires de bureaux.

- Doublages ou cloisons en plaques de parement en plâtre non hydro-fugées en locaux EB+ privatif.
- Anciens revêtements sur supports listés ci-dessus en local EB+ privatif conformes au CPT Murs intérieurs - Rénovation (*e-cahier du CSTB n° 3528_V3*) :
 - carrelage adhérent au support
 - peinture adhérente au support

1.3 Carreaux associés

Pose collée

Les carreaux céramiques ou analogues associés – nature et format – sont ceux indiqués dans le NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » :

- Partie P1.1.1 pour les murs intérieurs, pour les carreaux dont la masse surfacique est inférieure ou égale à 40 kg/m²
- Partie P1.1.3 pour les sols intérieurs, complétée comme suit :
 - Leur épaisseur devra être supérieure ou égale à 8 mm
 - en sol : sur support bois, la surface des carreaux est limitée à 1200 cm².
- CPT Sols P4/P4S (Cahier du CSTB 3526_V4) :
 - Format limité à 400 cm² en cuisines collectives

Pose scellée

En pose scellée, les carreaux associés sont ceux admis dans le NF DTU 52.1 « Revêtements de sol scellés ».

2. Matériaux

2.1 Conditionnement et stockage

SIKALASTIC 155 PI est proposé en kit de 30 kg conditionné en sac de 20 kg de poudre Composant B + 1 bidon de 10 litres de Composant A.

SIKALASTIC 155 Résine peut être conservé 9 mois dans son emballage d'origine fermé, stocké dans un endroit à l'abri du gel et du soleil.

SIKALASTIC 155 Mortier peut être conservé 9 mois dans son emballage d'origine fermé, stocké dans un endroit à l'abri du gel et du soleil.

2.2 SIKALASTIC 155

2.2.1 SIKALASTIC 155 Résine

Nature

Résine en dispersion aqueuse.

Caractéristiques

- Couleur : blanche
- pH (%): 7,5 ± 0,5
- Extrait sec (%) : 51,5 ± 1

2.2.2 SIKALASTIC 155 Mortier

Nature

Mortier à base de liants hydrauliques, de charges minérales et d'adju-vants.

Caractéristiques

- Couleur : grise
- Masse volumique apparente (g/cm³) : 1,28 (± 0,1)
- Granulométrie (mm) : 0 – 0,1
- Taux de cendres (en %) :
 - à 450°C : 99,5 ± 1
 - à 900°C : 84,5 ± 1

2.2.3 Epaisseur du film sec

Elle est de 1,5 mm en moyenne et ne doit jamais être inférieure à 1 mm.

2.3 Colles à carrelage

Les colles à carrelage et colles réactives visées dans le SIKALASTIC 155 PI sont les mortiers colles listés ci-après :

- En sol en locaux P3 au plus et aux murs :
 - SIKACERAM 205 classé C2-E bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité
 - CARROFLEX HDE classé C2-S1-E bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité
 - CARROFLEX SHD classé C2-S1-E bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité
 - CARROFLUID N2 classé C2-E bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité

- EPOFIX CJ2 classé R2

➤ Caractéristiques :

- Densité du mélange : 1,6
- Temps de vie en pot à 20°C : 40 min

- En sol en cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782_V2 classées P4S :

- CARROFLUID N2 classé C2-E bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité
- EPOFIX CJ2 classé R2
- Directement sur SIKALASTIC 155 PI
 - CARROFLUID N2 classé C2-E bénéficiant d'un certificat « QB » en cours de validité
 - EPOFIX CJ2 classé R2

2.4 Produit de pose du carrelage scellé

Mortier de scellement de dosage conforme aux prescriptions du NF DTU 52.1 pour une pose sur couche de désolidarisation.

2.5 Produits de jointolement du carrelage

Tableau 1 – Produits de jointolement visés associés au SIKALASTIC 155 PI

Joints (base ciment)	Largeur (mm)	Locaux P3	Locaux P4S
CARROJOINT XS	1 à 6	X	
CARROJOINT XL	2 à 20	X	X
CARROJOINT RUSTIC	5 à 50	X	
CARROJOINT SOUPLE	3 à 15	X	X
CARROJOINT XR	2 à 10	X	X
Joint (base époxy)			
EPOFIX CJ2	2 à 15	X	X

2.6 Produits connexes

2.6.1 SIKATOILE 75

Grille en trame de verre fine de maille 3 mm x 3 mm et de format 20 cm x 15 m

- Epaisseur : 0.35 à 0.45 mm
- Masse surfacique : 70g/m²

Existe aussi en format 100 cm x 100 cm pour un tramage complet des surfaces.

2.6.2 SIKARMATURE

Armature de format 0.20 mx10 m ou 1.219m x 25 m

- Nature : polyester non tissé
- Epaisseur : 0,12 mm
- densité : 30g/m²
- Résistance à la rupture :
 - sens longitudinal : 58N/5cm de largeur- allongement 27%
 - sens transversal : 59N/5cm de largeur- allongement 37%

2.6.3 SIKADUR COMBIFLEX

Bande élastomère utilisée pour l'étanchéité des joints de dilatation.

2.6.4 Couche de désolidarisation

Elle est posée sous le mortier de pose dans le cas d'une pose scellée selon le NF DTU 52.1 ou sous le mortier de chape à prise rapide CEGESOL MCN/SIKASCREED CHAPE 50.

Elle est constituée d'un non tissé synthétique d'au moins 150 g/m² sur-monté d'un film de polyéthylène d'au moins 150 µm d'épaisseur.

2.6.5 Mastics

Les mastics utilisés pour le traitement des points singuliers et les finitions sont les suivants :

- Sika Seal 109 Menuiserie : mastic silicone mono-composant
- SIKAFLEX PRO 3 : mastic polyuréthane fluide
- SIKASEAL 107 JOINTS ET FISSURES : mastic acrylique

2.6.6 Primaires

- SIKAL LEVEL Primaire Anhydrite ou CEGEPRIM AN : pour supports à base de plâtre et poreux
- SIKAL LEVEL Primaire Rénovation ou CEGEPRIM RN : pour supports lisses ou fermés

- SIKA LEVEL Primaire Ultra ou PRESOL : primaire garnissant pour supports fermés et bois
- SIKAFLOOR 156 ou CEGEPRIM BH2 : résine époxydique fluide bi-composante

2.67 Mortiers de réparation

- SIKA MONOTOP 311 FR : mortier de réparation fibré, mono-composant classé R3 selon la EN 1504-3
- SIKA MONOTOP 410 R : mortier de réparation fibré fin et rapide, monocomposant classé R4 selon la EN 1504-3
- CEGEFOND BF2 : résine polyester pour le traitement des fissures

2.68 Produits de scellement

- SikaGrout 217 : mortier de scellement et de calage à retrait compensé de consistance fluide, conforme à la norme EN 1504-6 (scellement) et à la norme P 18-821 (calage).
- SIKA ANCHORFIX 3030 : résine de scellement chimique époxydique conditionnée en cartouche monocorps pour la réalisation de scellements rapides.

2.69 Mortiers de chape et reprofilage

- CEGEFORM DPE : mortier prêt à l'emploi à base de ciment C20F4 selon la norme EN 13813 pour la confection de forme de pente en locaux P3 au plus
- CEGESOL MCN : liant hydraulique pour la confection de chape ou forme de pente en locaux P4S (sous Avis Technique en cours de validité)
- SikaScreed Chape 50 : mortier prêt à l'emploi pour la confection de chape ou forme de pente en locaux P4S (sous Avis Technique en cours de validité)

2.610 Dispositifs d'évacuation

Ces dispositifs sont conformes à la norme NF EN 1253-1.

Pour les locaux P2 et P3 au plus, ces dispositifs adaptés à la pose du carrelage collé et permettant l'évacuation des eaux de ruissellement et d'infiltration doivent être de classe H1,5 ou K3 et être équipés d'une platine.

Pour les cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-cahier du CSTB n° 3782 classées P4S, un dispositif classé M125 sera nécessaire.

Les dispositifs cités-ci-dessous à titre d'exemple pourront être utilisés :

- Locaux P2/ P3 :
 - Siphon en PVC avec platine sous forme de natte préformée de la gamme DOCIA de chez Nicoll
 - Siphon en polypropylène Showerdrain Easy Flow télescopique ou Eco de chez ACO
- Locaux P4/P4S :
 - siphon en acier inox :
 - Eskio Hygiène First de chez ACO
 - télescopique ref 2063 T de chez Limatec

Concernant la collecte par caniveaux métalliques, sauf indications contraires dans les Documents Particuliers du Marché, ils sont en acier inoxydable, d'un seul tenant ou en éléments assemblés par brides et joints étanches, chaque ensemble ayant un dispositif d'évacuation. Ils peuvent être monoblocs ou à 2 étages.

3. Fabrication - contrôle

SIKALASTIC 155 PI est fabriqué dans l'usine de la société SIKA à Rosendahl-Osterwick (DE).

Les contrôles suivants sont réalisés :

- Résine : pH, viscosité et extrait sec
- Mélange : Vie en pot
- Consistance du mortier
- Adhérence en tenue à l'eau avec le mortier-collé une fois par an

4. Mise en œuvre

4.1 Reconnaissance du support

4.11 Supports en sol intérieur

Supports neufs

La planéité du support est celle définie dans le NF DTU 52.2 « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » - partie P1-1-3.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m
- 2 mm sous la règle de 0,2 m

Les cohésions du support minimales attendues sont :

- En locaux P3 : 0,5 N/mm² pour un mortier de chape et 0,8 N/mm² pour un béton
- En locaux P4/P4S : 0,8 N/mm² pour un mortier de chape et 1 N/mm² pour un béton

Une pente minimum de 1% est obligatoire.

Elles sont réalisées par le gros œuvre, soit directement dans l'élément porteur, soit par façon d'une forme de pente rapportée soit par façon d'une forme de pente adhérente sur barbotine avec le liant CEGESOL MCN (P4/P4S) ou avec le mortier de chape Sikascreed Chape 50 (P4/P4S).

Dans les cas des cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782 classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec ou EPOFIX CJ2 directement sur SIKALASTIC 155 PI avec une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations (dans un rayon de 50 cm). Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

Les supports neufs en locaux classés P4S au plus devront répondre aux exigences du CPT « sols P4/P4S – en Neuf » e-cahier du CSTB 3526_V4.

Le support doit être soigneusement dépoussiéré avant la mise en œuvre du SIKALASTIC 155 PI.

Supports anciens

En locaux P3, la reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Sols P3 – Rénovation » e-cahier du CSTB 3529_V4.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m
- 2 mm sous la règle de 0,2 m

Les supports anciens en locaux classés P4/P4S devront répondre aux exigences du CPT « Sols P4/P4S - Rénovation », e-cahier du CSTB 3530_V4.

La mise en œuvre sur ancien support à base de bois est limitée aux locaux humides privatifs P3E2 sans siphon de sol.

L'exigence de pente du support est variable selon la destination de l'ouvrage. Elle est donc précisée dans les Documents Particuliers du Marché (DPM). Dans tous les cas, la pente est supérieure ou égale à 1 %.

4.12 Supports en murs intérieurs

En neuf

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct (partie P1-1-1 du NF DTU 52.2).

En rénovation

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Murs intérieurs – Rénovation » - chapitre 6.

Le support doit être soigneusement dépoussiéré juste avant la mise en œuvre du SIKALASTIC 155 PI.

4.2 Préparation des supports

Les supports en béton et mortier doivent être sains, propres, dégraissés, dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc.... Les parties friables et balèbres seront éliminées par ponçage.

4.21 Traitement des fissures du support

4.211 Microfissures ≤ 0,3 mm sans désaffleurer

En cas de protection dure collée, elles sont directement traitées par ponçage avec SIKALASTIC 155 PI, sans armature.

En cas de protection par mortier de chape ou mortier de pose scellé désolidarisé, la tolérance d'ouverture est portée à 1 mm.

Pour les ouvrages présentant de la fissuration généralisée (≤ 0,3 mm de large), il sera nécessaire de renforcer la couche de SIKALASTIC 155 PI en marouflant SIKATOILE 75 ou SIKARMATURE dans la 1ère couche, sur la totalité de la surface.

4.212 Fissures localisées sans désaffleurer entre 0,3 et 1 mm

Elles sont pontées avec SIKA TOILE 75 ou SIKARMATURE humidifié, ré-partie symétriquement de part et d'autre de la fissure et noyée entre 2 couches de SIKALASTIC 155 PI.

4.213 Fissures entre 1 mm et 2 mm

Avant traitement, une étude préalable sur la stabilité de l'ouvrage doit être réalisée.

Elles nécessitent une préparation spécifique de la part du titulaire du lot gros œuvre et doivent être traitées :

- par ouverture en V de la fissure à l'aide d'une disqueuse
- par dépoussiérage puis remplissage avec Sika Monotop 311 FR ou avec Sikadur 31 DW sablé en surface et à refus avec CEGESABLE.
- par pontage avec SIKARMATURE humidifié OU SIKATOILE 75, noyée entre 2 couches de SIKALASTIC 155 PI

4.22 Traitement des joints du support

Les joints de fractionnement doivent être remplis avec CEGEFOND BF2 sablé avec CEGESABLE avant d'appliquer SIKALASTIC 155 PI

4.23 Primairisation

Les supports suivants nécessitent une primairisation :

- Supports à base de plâtre et béton cellulaire : primairiser avec SIKALEVEL Primaire Anhydrite ou CEGEPRIM AN à raison de 150 à 200 g/m²
- Panneaux dérivés du bois : primairiser avec SIKALEVEL Primaire Rénovation ou CEGEPRIM RN à raison de 100 à 200 g/m² ou avec SIKALEVEL Primaire Ultra ou PRESOL à raison de 400 g/m² jusqu'à 500 g/m² dans le cas d'interstices importants.
- Supports inox dégraissés : primairiser avec SIKAFLOOR 156 ou CEGEPRIM BH2 ou CEGEFOND BF 2 à raison de 0,4 à 0,6 kg/m², puis sabler à refus avec CEGESABLE. Après 24 h de séchage, aspirer le sable non adhérent.
- Supports PVC dépolis : primairiser avec une colle PVC du marché sablée à refus avec du CEGESABLE.

Délai de recouvrement des primaires SIKALEVEL Primaire Anhydrite ou CEGEPRIM AN, SIKALEVEL Primaire Rénovation ou CEGEPRIM RN et SIKALEVEL Primaire Ultra ou PRESOL : 1 à 3 h selon la température et 24 h pour le CEGEPRIM BH2 ou le CEGEFOND BF 2.

4.3 Préparation du SIKALASTIC 155 PI

Mélanger : 1 sac de 20 kg de Composant B avec 10 litres de Composant A jusqu'à obtention d'une pâte homogène sans grumeaux. Le mélange sera réalisé à l'aide d'un malaxeur électrique à vitesse lente.

SIKALASTIC 155 PI doit être utilisé dans les 2 heures suivant sa préparation (à 23°C).

4.4 Mise en œuvre du SIKALASTIC 155 PI

4.41 Conditions d'ambiance

Les locaux doivent être couverts et les supports sans condensation.

SIKALASTIC 155 PI doit être appliqué par des températures comprises entre +5°C et +30°C, y compris celle du support.

4.42 Application en partie courante

Après avoir légèrement humidifié le support (hors support primairisé), le produit sera appliqué au rouleau en 2 couches.

La 1^{ère} couche sera réalisée à raison de 1,4 à 1,5 kg/m² en travaillant grassement mais sans surcharge.

La seconde couche est mise en œuvre après 4 à 24 h de séchage, à raison de 1,3 à 1,4 kg/m².

La consommation minimum sera de 2,7 kg/m² pour les 2 couches.

L'épaisseur moyenne du film sec est de 1,5 mm et ne doit jamais être inférieure à 1 mm

4.5 Traitement des points singuliers

Les points singuliers sont traités avant la partie courante.

4.51 Joint de dilatation

Réaliser l'étanchéité du joint constituée de la bande élastomère SIKADUR COMBIFLEX collée à l'aide de SIKADUR 31 DW ou d'EPOFIX CJ2 :

- Mettre un fond de joint
- Appliquer EPOFIX CJ2 de part et d'autre du joint.
- Nettoyer préalablement la bande SIKADUR COMBIFLEX à l'aide d'un chiffon imbibé de NETTOYANT SIKADUR.
- Mettre en place la bande SIKADUR COMBIFLEX, de façon à la centrer pour que l'adhésif rouge se trouve au droit du joint et à ce qu'elle forme une lyre (si le joint ne permet pas la lyre, positionner la bande à plat).
- Veiller à ce que la colle SIKADUR 31 DW ou EPOFIX CJ2 ressorte par les perforations de la bande lors du serrage de celle-ci.
- Recouvrir la bande avec SIKADUR 31 DW ou EPOFIX CJ2 de part et d'autre de l'adhésif rouge, puis saupoudrer à refus de sable CEGESABLE sur la colle encore fraîche.

- Retirer l'adhésif rouge.
- Après durcissement de SIKADUR 31 DW ou EPOFIX CJ2, éliminer le sable en excès.
- Puis réaliser l'étanchéité courante, de part et d'autre du joint :
 - Appliquer la première couche de SIKALASTIC 155 PI sur la partie sablée, jusqu'à la rive du joint :
 - Sur chaque rive du joint, positionner SIKA TOILE 75 ou SIKARMATURE humidifié, en le marouflant dans la première couche de SIKALASTIC 155 PI, en débordant un minimum de 5 cm de la partie sablée. Ne pas ponter le joint avec l'étanchéité.
 - Appliquer la deuxième couche de SIKALASTIC 155 PI, minimum 4 heures après.
 - Après séchage et durcissement complet du SIKALASTIC 155 PI : fixer, dans la structure porteuse, un profilé de dilatation (adapté à la fonction du local) en recouvrement du joint par collage avec SIKADUR 31 DW ou par fixation mécanique au support par scellement chimique avec ANCHORFIX 3030 de part et d'autre du traitement avec la bande SIKADUR Combiflex SG pour éviter de la traverser.
 - Réaliser la protection dure (scellée désolidarisée ou collée).
 - Traiter la liaison entre le profil de dilatation et la protection dure à l'aide d'un cordon de SIKAFLEX PRO 3.

4.52 Raccordement sol-mur

La remontée d'étanchéité doit être réalisée sur une hauteur de 7cm minimum au-dessus du sol fini au moyen de SIKARMATURE humidifié ou SIKATOILE 75 marouflée dans la 1^{ère} couche de SIKALASTIC 155 PI.

Elle est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat, en prenant soin d'éviter les plis. La bande est aussitôt recouverte d'une 2^{ème} couche de SIKALASTIC 155 PI (cf.figure.1).

Les angles rentrants et sortants sont traités avec SIKARMATURE Spécial angle.

4.53 Canalisation traversante

- En sol : pose collée

Un socle de 10 cm de haut par rapport au sol fini doit être réalisée autour de la canalisation (ou du fourreau). Un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage et la canalisation émergente. Il doit être ensuite comblé avec un des mastics mentionnés au § 2.75.

Le pied du socle est traité comme un raccordement sol-mur (cf. figure 2a).

- En sol : pose scellée

Voir dispositions techniques sur la figure 2b.

- En mur :

Le tuyau ou son fourreau s'il existe doit déborder de 1 cm au moins du nu de la paroi.

SIKALASTIC 155 PI est appliqué jusqu'au tuyau ou au fourreau en continuité avec la partie courante. Un morceau de bande SIKARMATURE humidifié ou SIKA TOILE 75, découpé au format et troué en son centre, est apposé autour du fourreau et noyé dans le produit.

Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (colle et carreau) et le tuyau (ou le fourreau).

Il doit ensuite être rempli avec un des mastics mentionnés au § 2.75 (cf. figure 3).

4.54 Scellements

Les scellements ne doivent pas nuire à la continuité d'étanchéité.

Pour les pièces volumineuses, ils sont réalisés avec SikaGrout 217.

Les scellements chimiques réalisés après la mise en œuvre de SIKALASTIC 155 doivent être si possible en nombre limité et réalisés avec une résine époxydique Sika ANCHORFIX 3030. (cf. figure 4)

Ils sont réalisés après la mise en œuvre du SIKALASTIC 155 avec une résine époxydique conforme à la norme EN 1504-6 et des chevilles chimiques adaptées au support et au poids de l'équipement à fixer (cf. figure 4).

4.55 Huisseries

Un relevé de 7 cm de hauteur au-dessus du niveau fini du revêtement de sol doit être réalisé.

Dans le cas où l'épaisseur du SIKALASTIC 155 PI gênerait la fermeture de la porte, une réservation entre l'hubrisserie et la cloison- entre l'hubrisserie et le sol doit être ménagée pour assurer l'exécution de l'étanchéité.

Au sol, un joint mastic doit être réalisé autour des pieds d'hubrisserie, à la jonction du carrelage et de la plinthe, avec un des mastics mentionnés au § 2.75.

Au mur, un joint mastic doit être réalisé le long de l'hubrisserie avec le mastic SIKA SEAL 109 MENUISERIE mentionné au § 2.75.

4.56 Seuils du local adjacent

Les seuils marquant le franchissement d'une ouverture entre le local à étancher et un autre local doivent être traités.

L'une des 3 solutions suivantes peut-être mise en œuvre :

- un prolongement du SIKALASTIC 155 PI sera effectué de part et d'autre de l'ouverture dans le local adjacent, avec relevé de hauteur de 10 cm minimum sur une profondeur d'au moins 1 m et une largeur d'au moins 50 cm (cf. Figure 5).
- un seuil sur une hauteur de 10 cm au-dessus du niveau fini circulé : ce seuil doit être revêtu par SIKALASTIC 155 PI renforcé par SIKARMATURE ou SIKATOILE 75.
- un caniveau, dans le local étanché, adjacent au seuil ou au droit du seuil, qui collecte et évacue l'eau.

Dans le cas d'un revêtement autre que du carrelage (PVC, textile ou tout autre revêtement existant) dans le local adjacent, on pourra coller un profilé de seuil étanche avec une colle époxydique type SIKADUR 31 DW ou le fixer avec un chevillage chimique type ANCHORFIX 3030.

4.57 Dispositifs d'évacuation et de collecte des eaux

Dispositifs d'évacuation

En rénovation, les anciens siphons de sols seront systématiquement déposés et remplacés.

Le raccordement du SIKALASTIC 155 PI à ces dispositifs est fait par l'intermédiaire d'entrées d'eau constituées d'une platine et d'un manchon assemblés par soudure.

Préalablement à l'application du SIKALASTIC 155 PI :

- La platine est rendue solidaire du gros œuvre par des fixations mécaniques qui sont situées à une distance d'au moins 5 cm du bord de la réservation.
- La platine sera dépolie et nettoyée soigneusement puis primarisée avec SikaFloor 156 ou CEGEPRIM BH2 ou CEGEFOND BF2 sable en surface avec CEGESABLE.
- Après un délai de séchage de 24 h minimum, la silice non adhérente sera éliminée par aspiration.

SIKALASTIC 155 PI vient en recouvrement de la totalité de la platine et est renforcé par SIKATOILE 75 ou SIKARMATURE humidifié, marouflée dans sa 1^{ère} couche (cf. figures 7a, 7b, 8a et 8b).

4.58 Appareils sanitaires

Préalablement à la mise en place des douches et des baignoires, il est nécessaire de traiter avec SIKALASTIC 155 PI et de carrelage l'ensemble des surfaces au sol du local.

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, sinon un socle doit être réalisé en pied.

4.6 Pose du carrelage sur SIKALASTIC 155 PI

4.61 Protection de l'étanchéité en sol

L'accès au local est interdit avant la pose du carrelage, SIKALASTIC 155 PI devra être recouvert par un carrelage au plus tôt 12 h après la dernière couche.

Si ce délai ne peut pas être respecté, il est impératif de mettre en place une protection adaptée afin d'éviter tous risques de détérioration ou de salissures.

4.62 Conditions d'ambiance

Le jointoiement et le collage avec des mortiers à base de ciment sont réalisés dans les conditions de températures (y compris du support) comprises entre +5 °C et +30 °C et de +10 °C à +30 °C avec des mortiers époxy.

4.63 Protection dure collée (revêtements céramiques)

Les revêtements de protection doivent être appliqués au minimum 12 h après la mise en œuvre du SIKALASTIC 155 PI. Se référer aux documents en vigueur.

- Collage du carrelage :
La mise en œuvre du revêtement céramique se fera conformément au tableau 3 ci-après.

Tableau 3 – Mode d'encollage et consommation indicative par format de carreaux et par type de mortier colle

Surface des carreaux (cm ²)	Mosaïque de pâte de verre	S≤1200	1200<S≤3600
Mortier colle			
SIKACERAM 205	2,5 kg/m ² (V4)	4,5 à 5 kg/m ² (U9)	7 kg/m ² (U9 ou Ø 20 mm)
CARROFLEX HDE	-		
CARROFLUID N2	-	5 kg/m ² (U9)	6 à 7 kg/m ² (Ø 20 mm)
CARROFLEX SHD	2,5 kg/m ² (V4)	4,5 à 5 kg/m ² (U9)	7 kg/m ² (U9 ou Ø 20 mm)
EPOFIX CJ2	2,5 kg/m ² (V4)	4,5 à 5 kg/m ² (U9)	5 à 6 kg/m ² (Ø 20 mm)

Simple encollage Double encollage

Appliquer le mortier colle à la spatule crantée adaptée, en simple ou double encollage selon le format des carreaux ou le type de mortier, en veillant à obtenir un film continu de colle.

- Jointoiement des carreaux :
Le jointoiement aura lieu au plus tôt 24 h après le collage.
Le jointoiement aura lieu au plus tôt 15 h après le collage avec le mortier époxy EPOFIX CJ2.
Les mortiers de jointoiement utilisés sont définis au § 2.6.
Pour les hammams, utiliser uniquement EPOFIX CJ2.

Nota : les joints base ciment étant sensibles aux détergents acides, l'utilisation de ces produits sera faite sous la responsabilité de l'exploitant qui gèrera leur nature et leur temps d'utilisation.

4.64 Protection dure scellée

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux indications du NF DTU 52.1

« Revêtements de sols scellés ».

La pose scellée sera systématiquement réalisée désolidarisée, par au moins un non tissé synthétique de 150 g/m² minimum, recouvert d'un film polyéthylène de 150 µm d'épaisseur minimum.

Un soin particulier devra être apporté lors du fractionnement de la chape pour éviter d'endommager l'étanchéité.

4.65 Protection dure en P4S (mortier de chape + carrelage collé)

La mise en œuvre du mortier de chape à prise rapide CEGESOL MCN ou SIKASCREED CHAPE 50 sur l'étanchéité SIKALASTIC 155 sera systématiquement réalisée désolidarisée, par au moins un non tissé synthétique de 150 g/m² minimum, recouvert d'un film polyéthylène de 150 µm d'épaisseur minimum.

Sur le mortier de chape sec soit minimum 12 h à 23°C, coller les carreaux avec les mortiers-colles CARROFLUID N2 (prise normale) ou CARROFLUID GTR (prise rapide) « QB » et classés P4/P4S ou EPOFIX CJ2.

Un soin particulier devra être apporté lors du fractionnement de la chape pour éviter d'endommager l'étanchéité.

4.66 Protection dure collée en P4S (directement sur l'étanchéité)

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément au CPT Sols P4/P4S travaux neufs (cahier CSTB 3526_V4) et au CPT Sols P4/P4S Rénovation (cahier 3530_V4).

Sol avec pente de 1% minimum

Appliquer le mortier-colle CARROFLUID N2 en simple encollage avec une spatule crantée U9.

Sol à pente nulle avec siphon

Appliquer la colle époxydique EPOFIX CJ2 en simple encollage avec une spatule crantée U9.

Veiller à obtenir un film continu directement sur l'étanchéité Système SIKALASTIC 155 PI et assurer un suivi du transfert et de l'écrasement à l'avancement du chantier.

4.7 Mise en service

En pose collée, les délais à respecter sont :

- Avec les mortiers-colles SIKACERAM 205, CARROSOUPLE N2, CARROFLUID N2, CARROFLEX SHD, et EPOFIX CJ2
 - Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints
 - Circulation normale : 3 jours après le collage des carreaux
- Avec le mortier-colle CARROFLEX HDE
 - Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints
 - Circulation normale : 7 jours après le collage des carreaux

Pour la pose scellée, les délais à respecter sont ceux des prescriptions du NF DTU 52.1 « Revêtements de sols scellés ».

4.8 Réparation et entretien

L'entretien incombe au maître d'ouvrage qui doit surveiller régulièrement :

- L'état général du carrelage ;
- Le bon fonctionnement des évacuations ;
- L'absence d'infiltration d'eau en sous face.
- En cas de décollement d'un carrelage collé ou d'une présence de fissure reportée sur le carrelage, des précautions doivent être prises pour ne pas endommager l'étanchéité ou la réparer en assurant sa continuité.
- La réparation doit se faire en accord avec l'entreprise d'étanchéité.

Carrelage décollé ou sonnant le creux

- Casser le ou les carreaux et le ou les déposer par cisaillement de façon à maintenir une couche de mortier-colle sur le support ;
- Eliminer par un ponçage léger le mortier-colle restant et dépoussiérer ;
- Coller le ou les nouveaux carreaux.

Présence de fissure

- Déposer le carrelage comme ci-dessus ;
- Ouvrir la fissure et la traiter comme au §4.213 en prenant soin de recouvrir les jonctions avec l'étanchéité existante sur au moins 5 cm de largeur ;

Sur l'étanchéité sèche, coller le ou les nouveaux carreaux.

5. Assistance technique

La Société SIKA France met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

La mise en œuvre en locaux P4S est effectuée uniquement par des applicateurs partenaires de la société SIKA France, formés à la pose du SIKALASTIC 155 PI et dont l'attestation de formation est soumise à renouvellement périodique.

Une fiche de contrôle pour les cuisines collectives est à disposition des entreprises (voir annexe 2).

B. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi du SIKALASTIC 155 PI ont été réalisés au CSTB sauf pour le marquage CE.

Rapport d'essais n° R2EM/EM 19-043.

Rapport d'essais de la bande SIKADUR COMBIFLEX pour le traitement des joints de dilatation : N° FaCeT 18-26077 136/A et N° FaCeT 18-26077 136/B.

C. Références

C1. Données Environnementales ¹

Le procédé SIKALASTIC 155 PI ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

- Lancement du procédé : 1^{er} juillet 2014
- Importance des chantiers : 180 000 m² ont été réalisés en France depuis 1^{er} juillet 2014.

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 1 – SIKALASTIC 155 PI : supports admis en murs intérieurs – Travaux neufs

Nature des supports Nomenclature		Enduit base de plâtre		Cloison en carreaux de plâtre			Cloison ou doublage de mur		Cloison en carreaux de terre cuite		Maçonnerie en bloc de béton cellulaire		Enduit base ciment	Béton		
		S4	S5	S8	S9	S10	S6	S7	S11	S12	S14	S13	S3	S2	S1	
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EA				*	*										
	EB				*	*										
	EB+ priv.	hors zone d'emprise bac à douche/baignoire				*	*									
		dans zone d'emprise bac à douche/baignoire		1*		*	*		6	1	2	1*	1*			
	EB+ coll.					5*		3		4		3*				
EC									4		3*					
Revetements associés poids ≤ 40 kg/m²	Plaquettes murales de terre cuite															
	Carreaux de terre cuite	Groupes AIIa - AIIb - AIII BIIa - BIIB - BIII														
	carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3%															
	Falence	Groupe BIII														
	Pierres naturelles de porosité > 2 %															
	Pierres naturelles de porosité ≤ 2 %															
	carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3% et > 0,5 %	Groupes AI - BIb														
	carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau ≤ 0,5 %	Groupes AI - BIa														
Pâte de verre, émaux																
Nature des supports (Nomenclature)																
S1 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant																
S2 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné																
S3 : enduit à base de ciment (bâtard, ciment, monocouche de catégorie OC3) sur mur en béton ou murs et parois en maçonneries de type R13																
S4 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40																
S5 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60																
S6 : plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) éléments de doublage solidaire du support ou éléments de cloisons légères ou de doublage indépendant																
S7 : plaques de parement en plâtre hydrofugé - type H1																
S8 : cloisons en carreaux de plâtre																
S9 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue)																
S10 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé "plus" ou "hydro" (coloration verte)																
S11 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre																
S12 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment																
S13 : parois maçonneries en blocs de béton cellulaire montés avec un liant colle à base de ciment																
S14 : cloisons nues en blocs de béton cellulaire montées avec un liant colle à base de plâtre																
Légende																
	Support visé en pose collée directe dans le NF DTU 52,2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1)															Support non visé
1	Le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'à 2 m de haut par rapport au fond de l'appareil sanitaire (tolérance 10%) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par SIKALASTIC 155															
2	Supports admis avec les exigences complémentaires suivantes si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau : sur les parois à l'aplomb du bac à douche ou de la baignoire, jusqu'à 2 m de haut par rapport au fond de l'appareil sanitaire (tolérance 10%), utilisation du système SIKALASTIC 155															
3	le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégée par SIKALASTIC 155, pied de cloison compris															
4	Supports admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégée par SIKALASTIC 155, pied de cloison compris															
5	Support admis uniquement si le pied de cloison sous la zone carrelée est protégée avec SIKALASTIC 155															
6	Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans l'Avis technique. Sinon mise en œuvre du procédé sous carrelage SIKALASTIC 155 - sous couche et carrelage collé- jusqu'à 2 m de haut(tolérance 10%) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.															
*	mise en œuvre du primaire SIKALEVEL primaire anhydrite, au préalable sur toute la zone traitée avec SIKALASTIC-155															

FICHE DE CONTROLE

Fiche de contrôle – Cuisine collective SIKALASTIC-155	Entreprise	
	Poseur	

RENSEIGNEMENTS	Chantier		Adresse		
	Date		Présents : Maître d'œuvre Maître d'ouvrage		
	Ouvrage Cuisine collective	<input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Rénovation	<input type="checkbox"/> Terre-plein <input type="checkbox"/> Plancher intermédiaire	Remarques :	
	Elément porteur		Ouvrages rapportées		
	Date de réalisation		Date de réalisation et épaisseur		
	<input type="checkbox"/> Transmission du carnet de détails par le maître d'œuvre				
	Vérification de l'implantation des réservations			Remarques	
	Joints de fractionnement				
	Siphons				
	Caniveaux				
CONTROLE DES SUPPORTS (à faire tous les 100 m²)	Planéité sous la règle des 2 m Planéité sous le régllet de 20 cm Pente vers les évacuations 1% min				
	Etat de surface	Parement lisse			
		Homogénéité			
		Absence de partie mal adhérente			
	Fissures	Ouverture			
		traitement			
	Cohésion avec type de rupture (MPa)				
	Ancien carrelage (voir CPT sol P4/P4S rénovation e-cahier du CSTB 3530_V4)			<input type="checkbox"/> Non présence d'une étanchéité sous carrelage	
				Aspect visuel	
				Aspect sonore	
	Relevés/parois verticales			Adhérence	
				Nature	
Protection par SPEC					
			Protection par étanchéité		

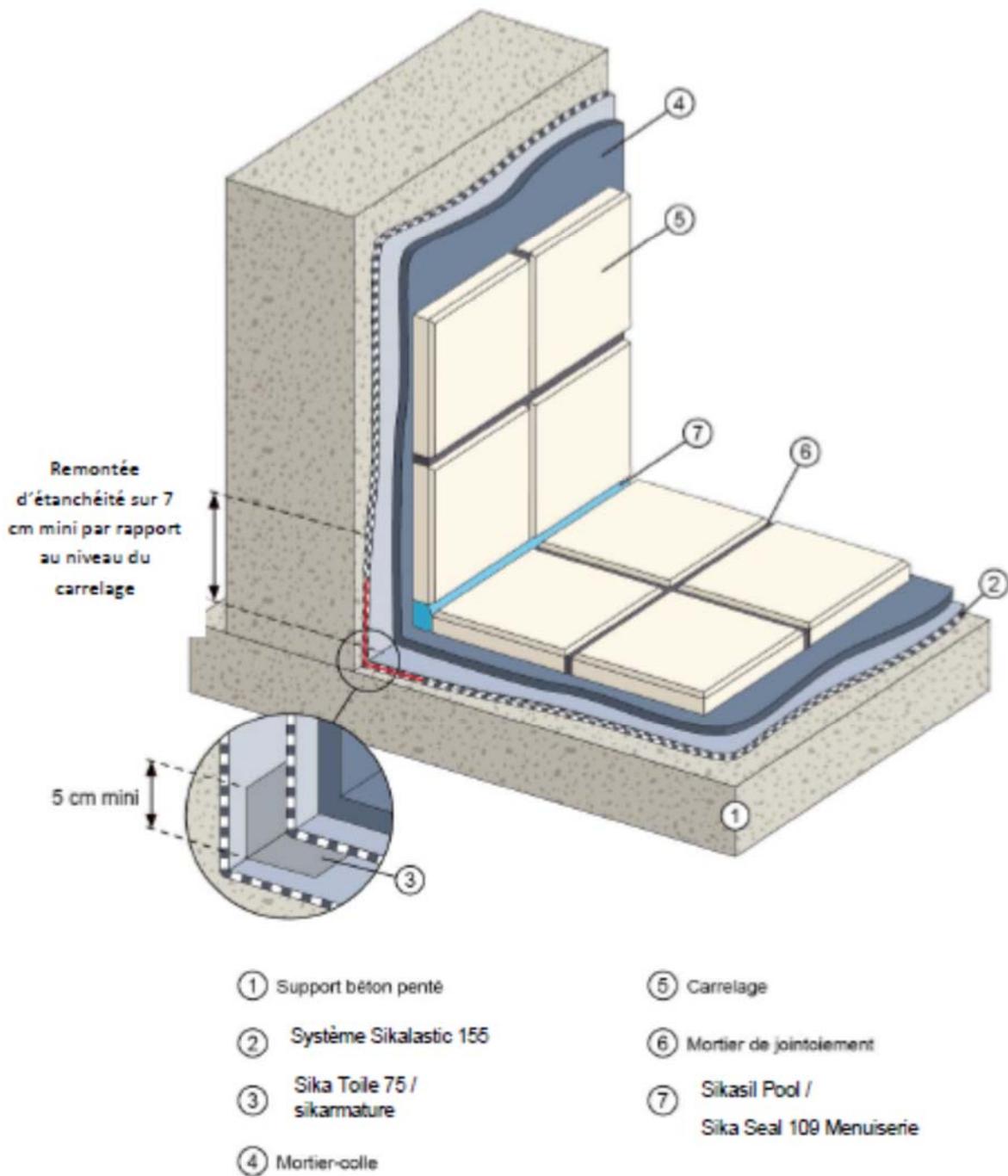
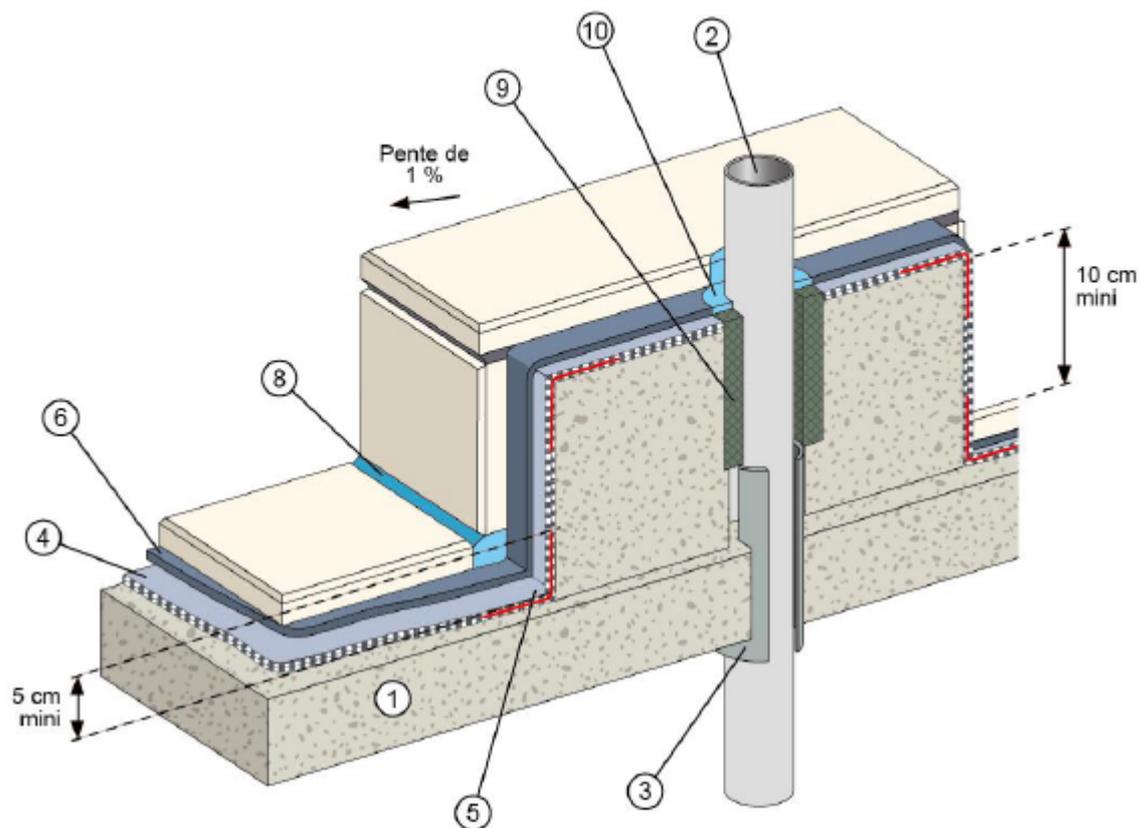
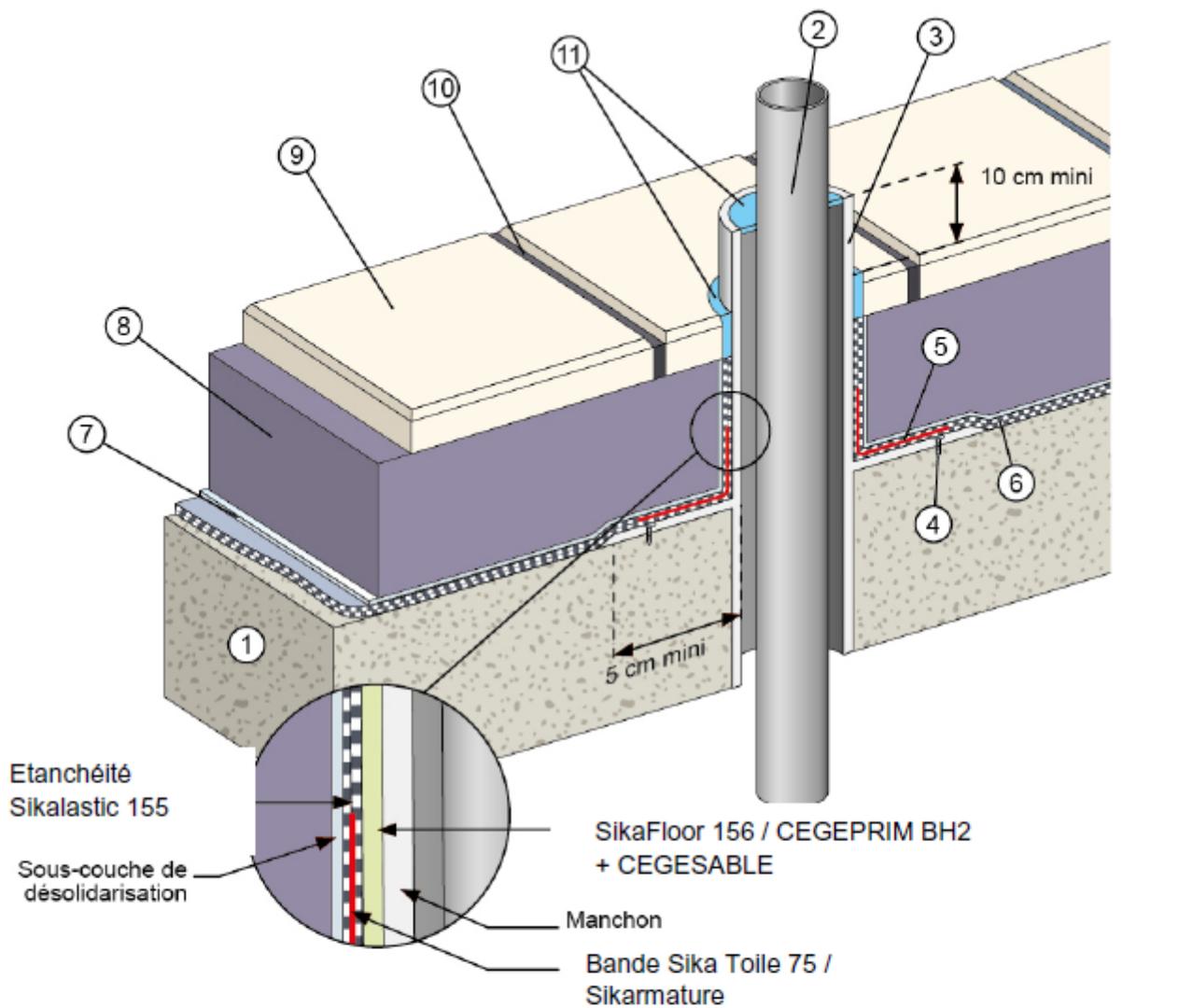


Figure 1 – Traitement d'un raccordement sol-mur en local P3



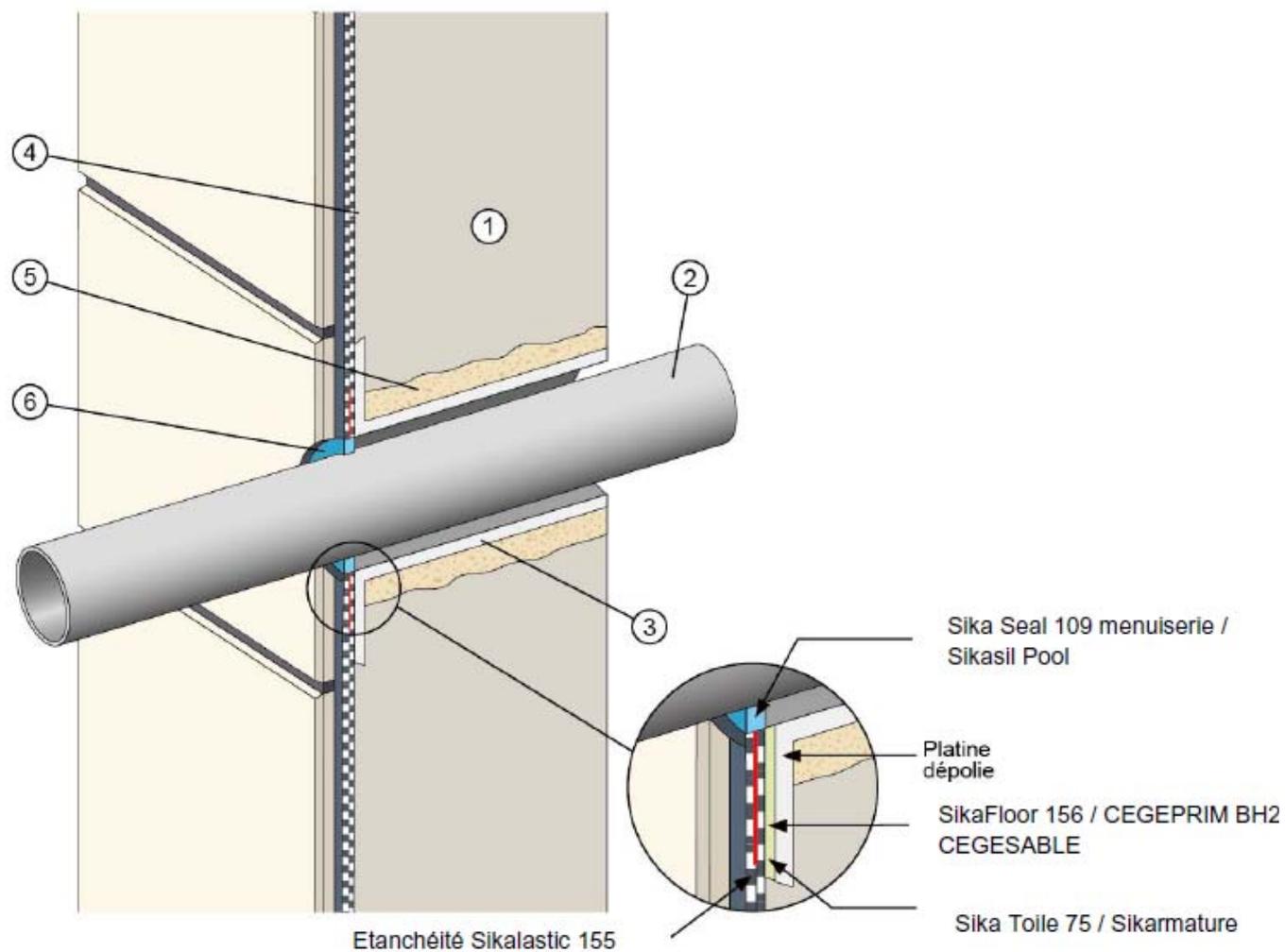
- | | | |
|-----------------------------|--|---|
| ① Support béton | ⑤ Bande Sika Toile 75 / Sikarmature | ⑨ Matériau souple résilient |
| ② Canalisation | ⑥ Mortier-colle | ⑩ Mastic Sikasil pool/ Sika Seal 109 Menuiserie |
| ③ Fourreau | ⑦ Carrelage | |
| ④ Etanchéité Sikalastic 155 | ⑧ Mastic Sikasil Pool / Sika Seal 109 Menuiserie | |

*Figure 2a – Traitement d'une canalisation traversante en sol.
Cas de la pose collée de carrelage en locaux P3 et P4S*



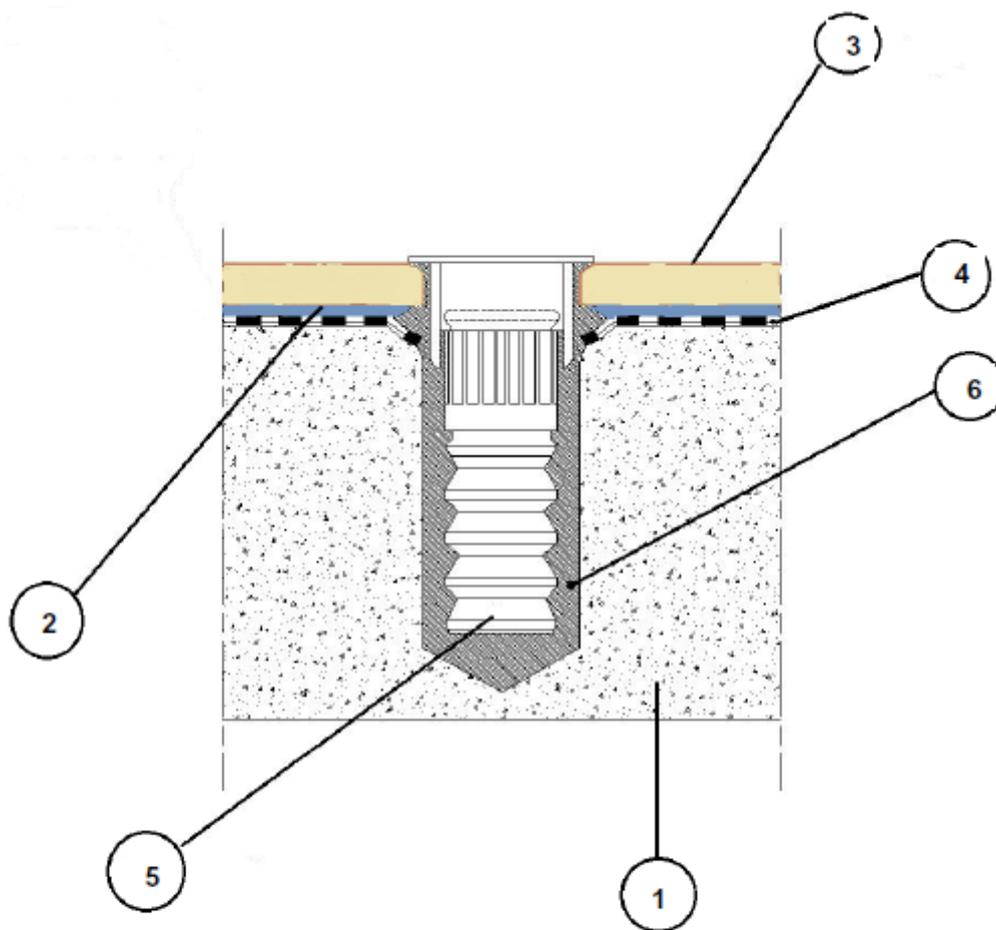
- | | | |
|-------------------------|-----------------------------------|--|
| ① Support béton | ⑤ Sika Toile 75 / Sikarmature | ⑨ Carrelage |
| ② Canalisation | ⑥ Etanchéité Sikalastic 155 | ⑩ Mortier de jointoiment |
| ③ Manchon platiné soudé | ⑦ Sous-couche de désolidarisation | ⑪ Mastic Sika Seal 109 Menuiserie / Sikasil Pool |
| ④ Fixation mécanique | ⑧ Mortier de pose | |

*Figure 2b – Traitement d'une canalisation traversante en sol.
Cas de la pose scellée de carrelage en local P3 et P4S*



- | | | |
|-----------------------|---|---|
| <p>① Paroi</p> | <p>③ Fourreau métallique avec platine</p> | <p>⑤ Mortier de rebouchage</p> |
| <p>② Canalisation</p> | <p>④ Etanchéité Sikalastic 155</p> | <p>⑥ Mastic sika Seal 109 menuiserie / Sikasil Pool</p> |

Figure 3 – Traitement d'une canalisation traversante en mur



- | | | | | | |
|---|---------------|---|------------------------------|---|----------------------|
| 1 | Support béton | 3 | Carrelage | 5 | Douille de fixation |
| 2 | Mortier colle | 4 | Etanchéité
Sikalastic 155 | 6 | Résine de scellement |

Figure 4 – Scellement d'un raccord dans le cas d'une pose collée de carrelage

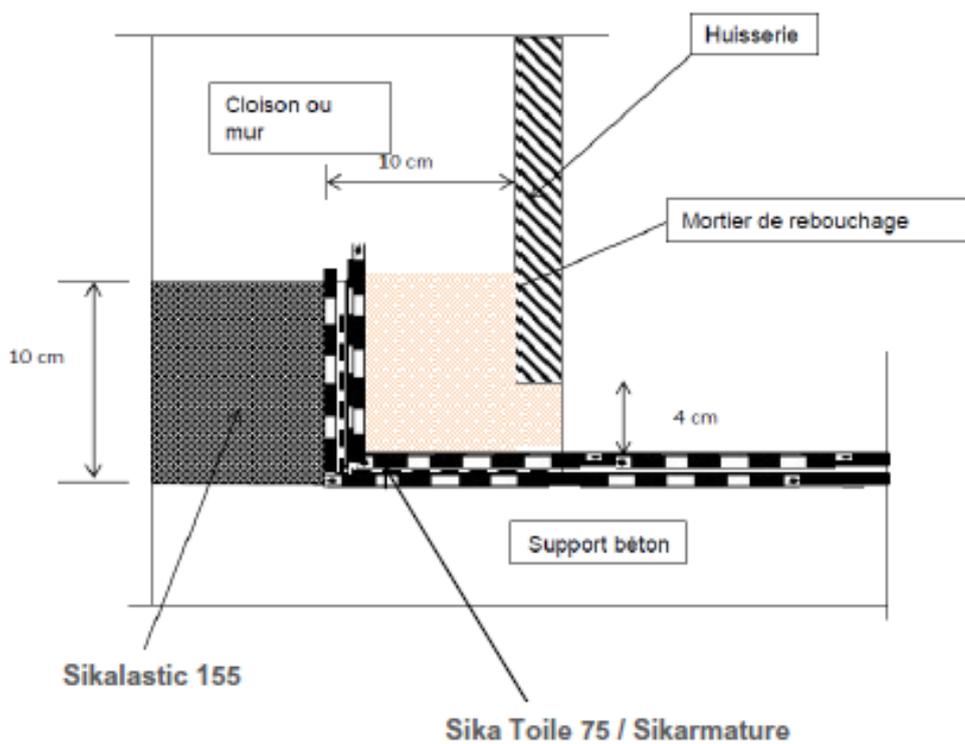
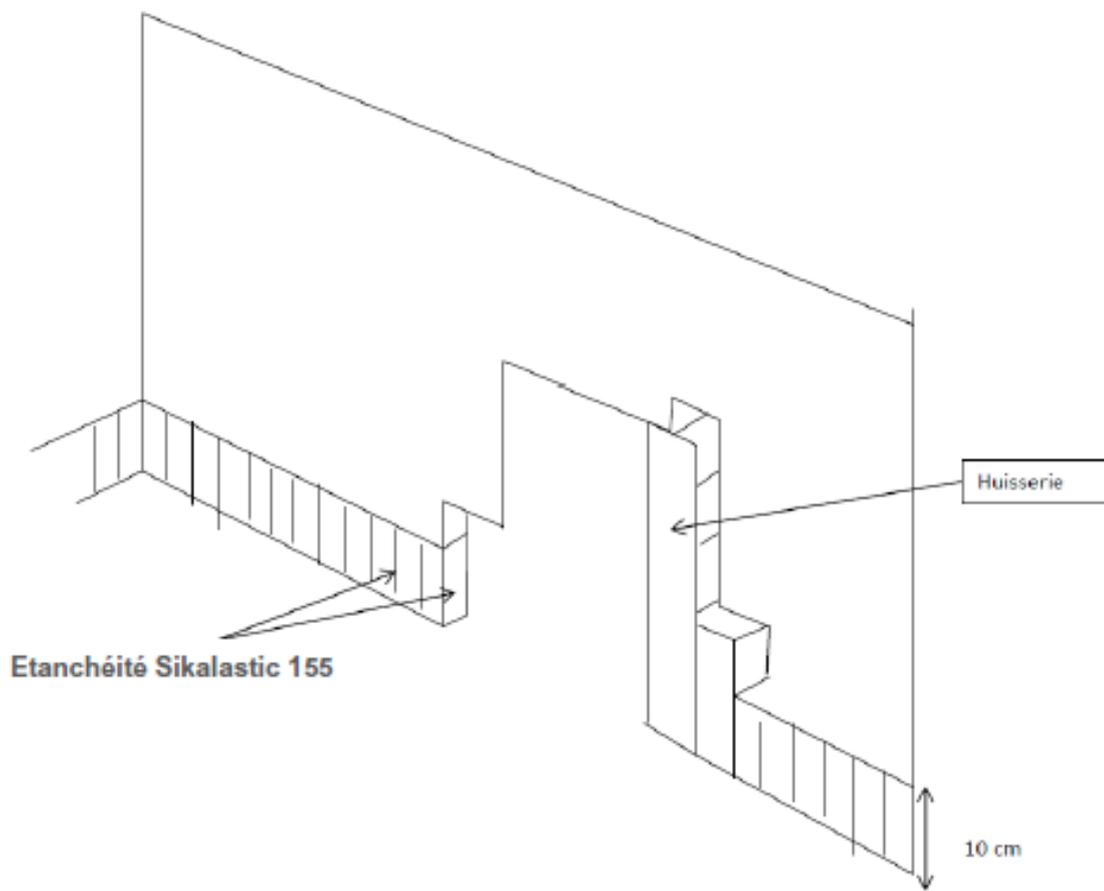


Figure 5 – Traitement des huisseries

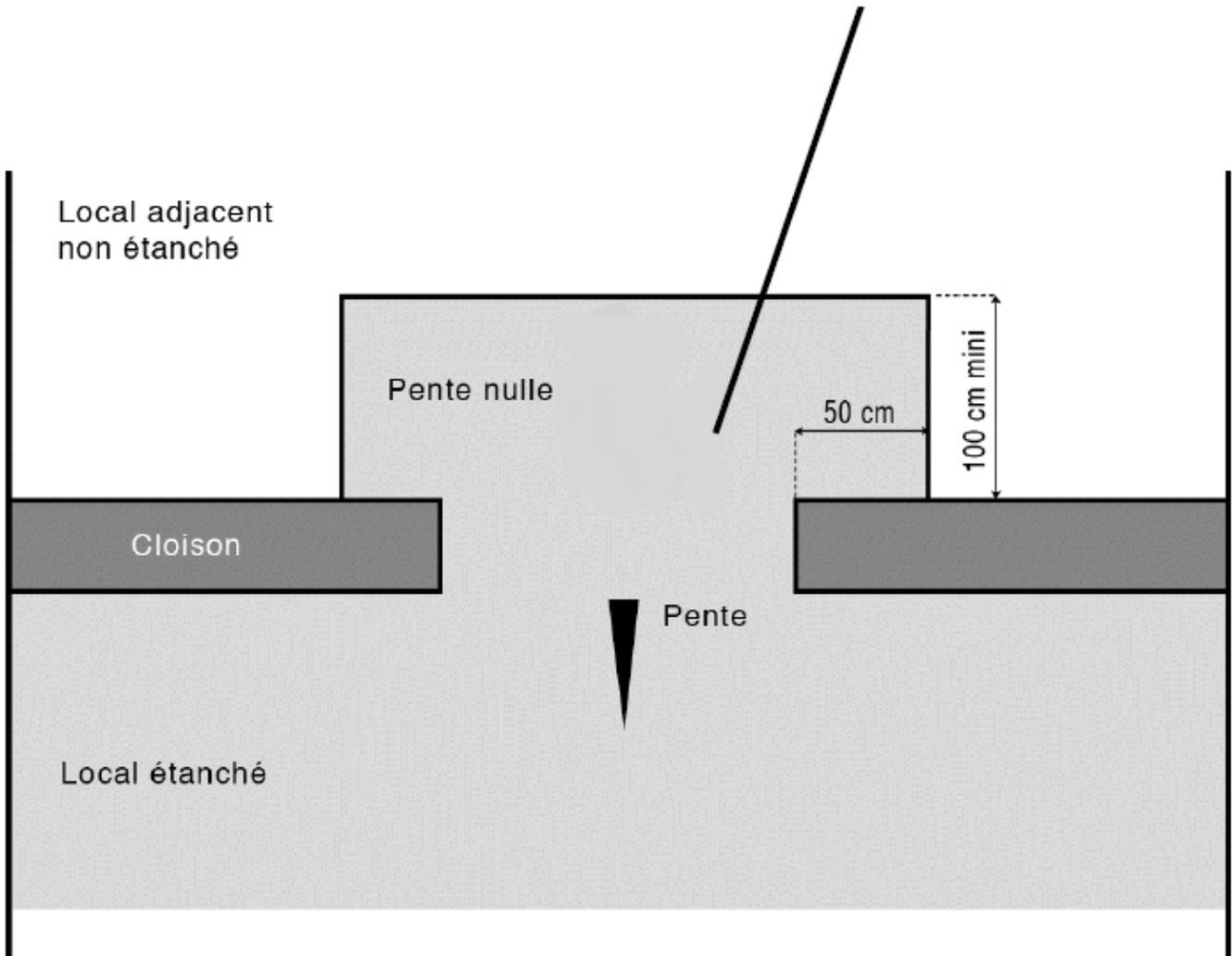
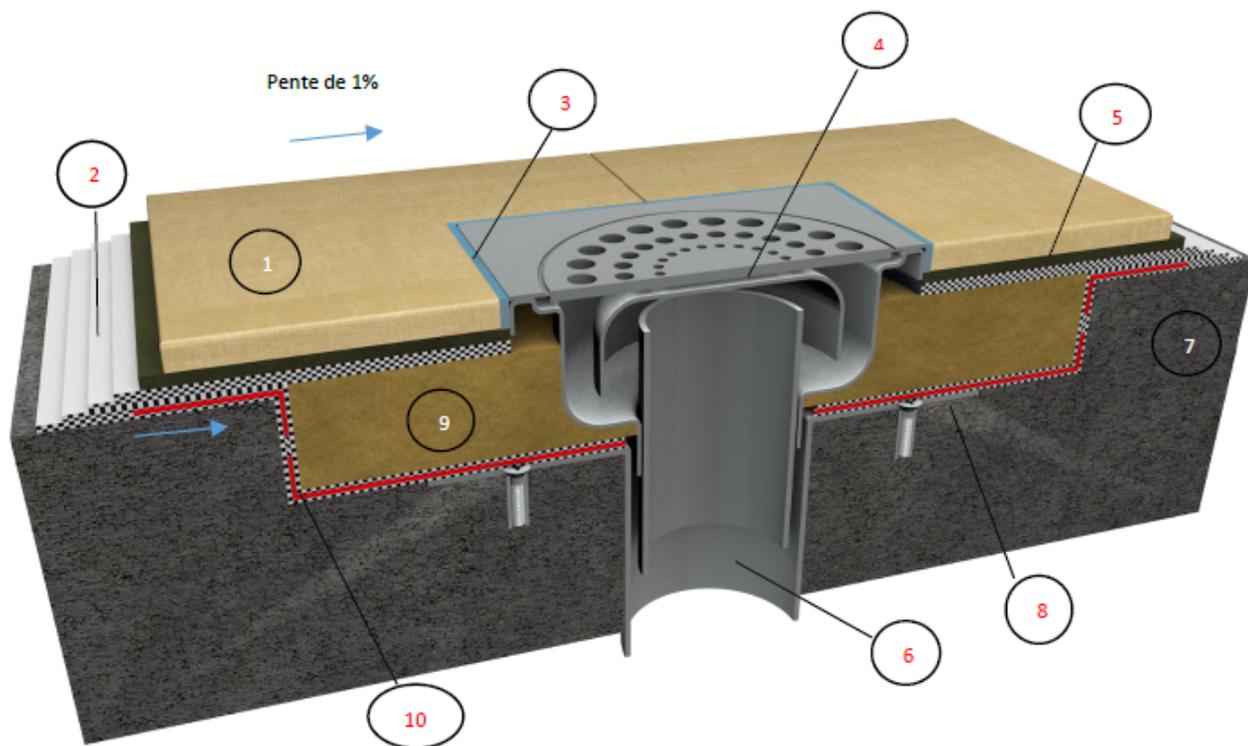


Figure 6 – Traitement du passage de seuil avec local adjacent



1 – Carrelage

2- Etanchéité Sikalastic 155

3- Mastic Sikasil Pool /
Sika Seal 109 Menuiserie

10- Bande Sika Toile 75 / Sikarmature

4- Corps de siphon

5- Mortier-colle

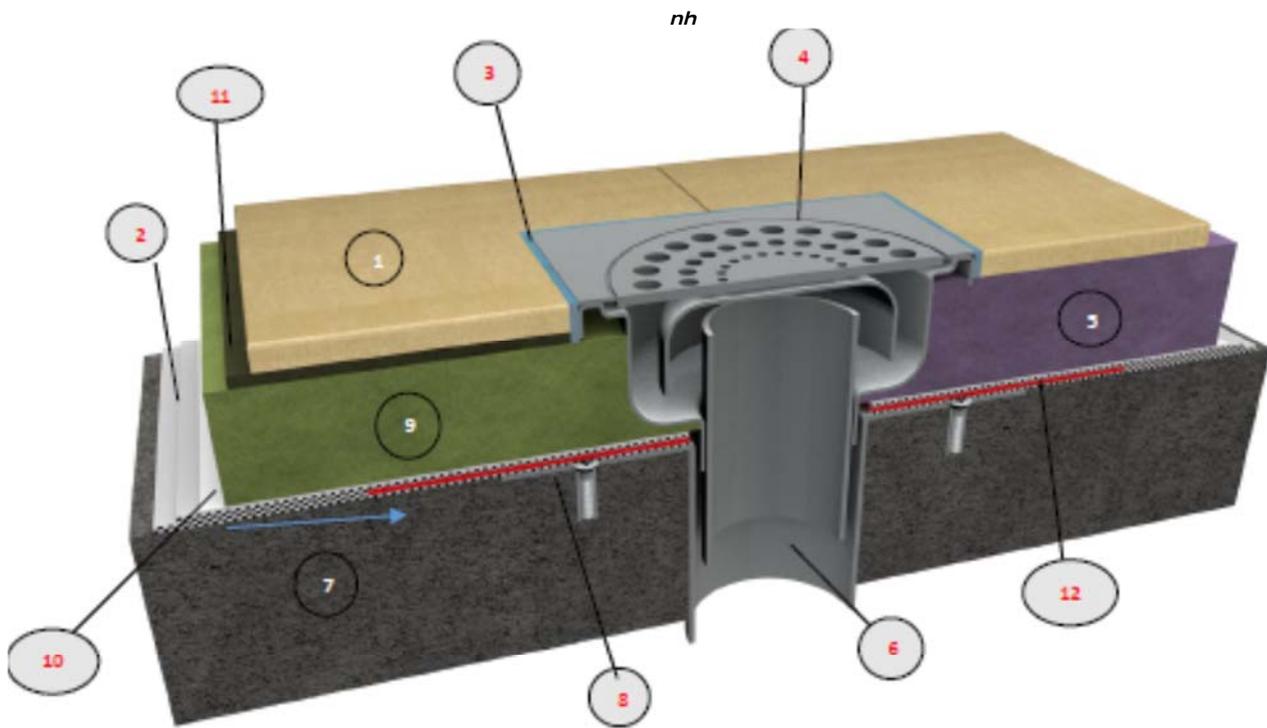
6- Canalisation

7- Support béton

8- Platine préparée
avec SikaFloor 156
+ CEGESABLE

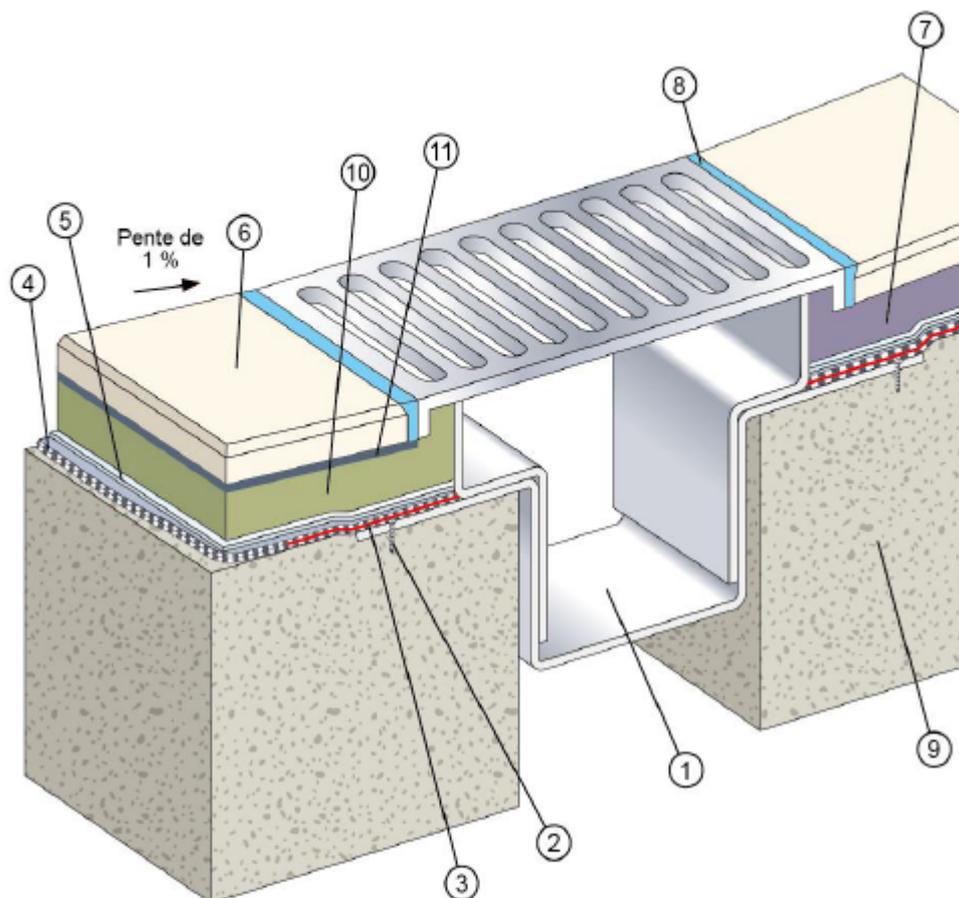
9- Sikagrout 217

*Figure 7a – Traitement du raccord à un siphon de sol.
Cas de la pose collée de carrelage*



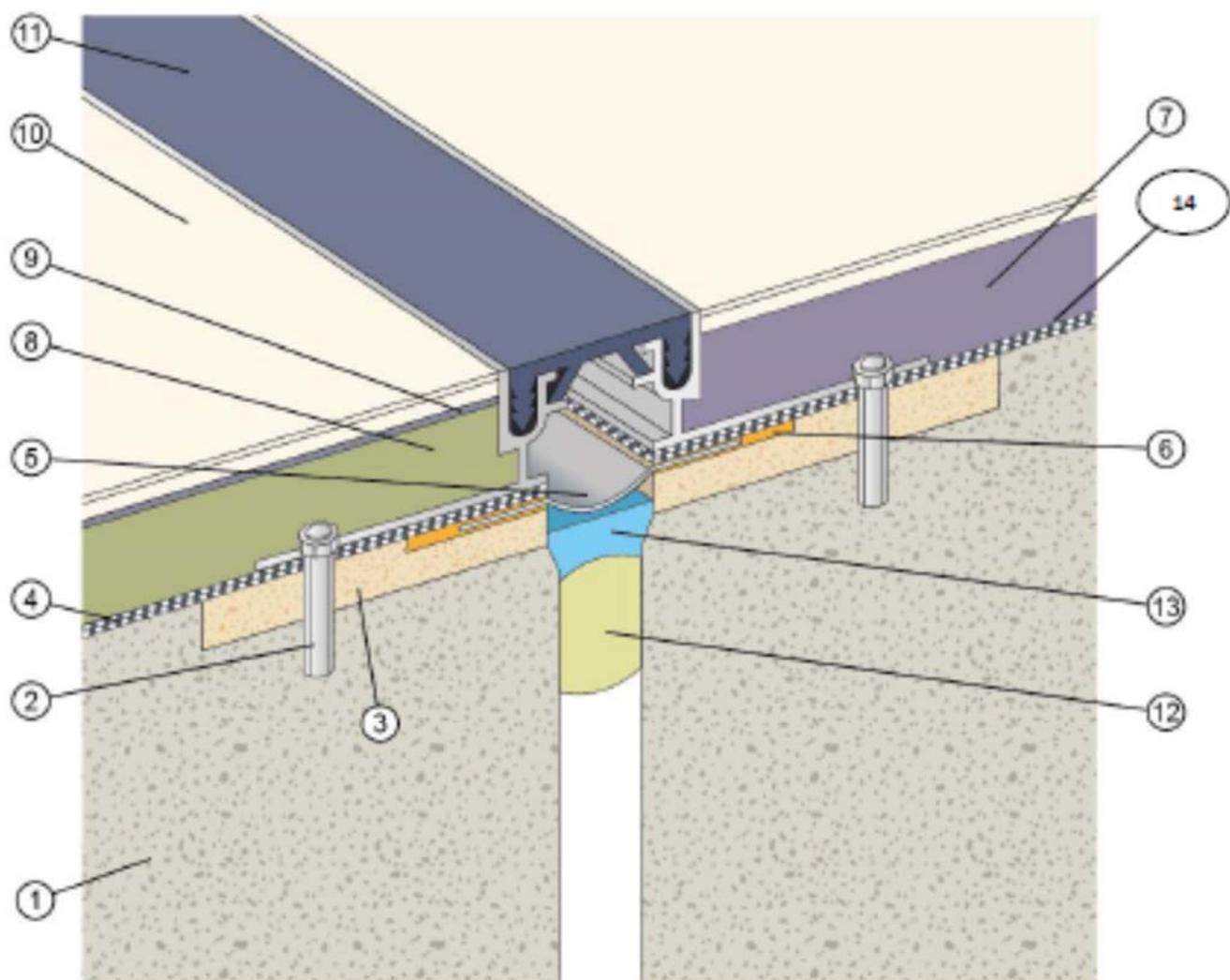
- | | | |
|--|--|--|
| 1- Carrelage | 5- Mortier de pose | 9- Chape CEGESOL MCN/
SikaScreed Chape 50 |
| 2- Etanchéité Sikalastic 155 | 6- Canalisations | 10- Film de désolidarisation |
| 3- Mastic Sikasil Pool /
Sika Seal 109 Menuiserie | 7- Support béton penté
1% minimum | 11- Mortier-Colle |
| 4- Siphon | 8- Platine préparée avec
SikaFloor 156 +
CEGESABLE | 12 Bande Sika Toile 75/
Sikarmature |

*Figure 7b – Traitement du raccord à un siphon de sol.
Cas de la pose scellée de carrelage / ou d'un carrelage collé sur chape CEGESOL MCN/SIKASCREED CHAPE 50*



- | | | |
|-------------------------------|--|---|
| ① Caniveau | ⑤ Film de désolidarisation | ⑨ Support béton |
| ② Fixation mécanique | ⑥ Carrelage | ⑩ Chape CEGESOL MCN / SikaScreed Chape 50 |
| ③ Sika toile 75 / Sikarmature | ⑦ Mortier de pose | ⑪ Mortier-colle |
| ④ Etanchéité Sikalastic 155 | ⑧ Mastic Sika Seal 109 menuiserie / Sikasil Pool | |

Figure 8 – Traitement du raccord à un caniveau.
Cas de la pose scellée de carrelage / ou d'un carrelage collé sur chape CEGESOL MCN/SIKASCREED CHAPE 50



- | | | |
|-----------------------------|--|-----------------------|
| ① Support béton | ⑥ Colle époxy | ⑩ Carrelage |
| ② Vis chimique | ⑦ Mortier de pose | ⑪ Profil à dilatation |
| ③ Mortier de reprofilage | ⑧ Chape Sikla Screed Chape 50 ou CEGESOL MCN | ⑫ Fond de joint |
| ④ Etanchéité Sikalastic 155 | ⑨ Mortier-colle | ⑬ Mastic |
| ⑤ Bande COMBIFLEX | 14 Film de désolidarisation | |

Figure 9 – Traitement d'un joint de dilatation avec une protection dure désolidarisée